A mon avis, le gouvernement canadien devrait adopter cette attitude envers les Nations Unies et faire clairement savoir qu'à la demande des gouvernements qui désirent obtenir des informations et des moyens de limiter les naissances, nous sommes prêts à collaborer à tous les programmes mis en œuvre. Il ne faudrait toutefois pas insister sur la participation canadienne dans les cas où notre aide n'est pas requise. Ainsi, par exemple, le FISE vient de décider de différer toute initiative de régulation des naissances jusqu'à l'an prochain, mais a donné le feu vert à ses dirigeants pour offrir une aide limitée quant à la natalité dirigée, à la demande des gouvernements. A mon avis, il serait très utile que le gouvernement canadien affirme sa volonté de coopérer, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, à la solution des problèmes de limitation des naissances et de la population lorsque les gouvernements intéressés en font la demande. Nous le ferions par l'intermédiaire de notre programme d'aide à l'étranger.

Faute d'agir en ce sens, nous pourrions nous trouver dans une situation pénible. Quelque désireux qu'il soit d'aider les pays sous-développés, le peuple canadien, voyant la population mondiale augmenter plus rapidement que ses moyens de subsistance et que son développement économique, pourrait bien se dire qu'envoyer de l'aide à ces pays équivaut à verser de l'eau dans la mer. Il pourrait bien être tenté de dire: Nous allons cesser, à moins d'être assurés qu'il y a un rapport sain entre les ressources disponibles dans un pays et la population qu'il peut nourrir convenablement. Donc, pour que le développement économique et social de ces pays se fasse à partir de principes sûrs, nous devrions faire un pas de plus en matière d'aide extérieure et nous tenir prêts à aider au travail de planification et de contrôle de la population, comme le demandent les gouvernements des pays émergents.

• (10.20 p.m.)

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieurs): Pour compléter l'exposé de l'honorable représentante, j'ajouterai qu'entre 1962 et 1965, le Canada n'a pas été appelé à se prononcer sur les projets de résolution ni à exprimer une opinion sur la question. Cependant, comme l'a dit l'honorable représentante, au printemps 1965, le Canada, de concert avec d'autres membres du Conseil économique et social des Nations Unies, a approuvé une résolution permettant à l'ONU de répondre aux demandes d'aide des pays émergents pour freiner leur essor démographique. Par leur programme d'aide auquel le Canada participe, les Nations Unies ont donc fourni de l'aide technique à l'Inde relativement aux problèmes démographiques.

On peut dire, dans un sens multilatéral, que le conseil de l'honorable représentante a déjà été appliqué en principe et que le Canada, par l'entremise des Nations Unies, a contribué à résoudre le problème démographique des pays qui sollicitent cette aide. Jusqu'à maintenant, notre pays n'a reçu aucune demande d'aide spéciale de ce genre, à caractère bilatéral.

Dans son programme d'aide à l'étranger, le Canada a pour principe de ne répondre qu'aux requêtes précises de la part des pays intéressés et, bien entendu, il ne saurait être question qu'il impose comme condition à l'octroi d'une autre forme d'aide, l'application de ces usages et des conseils qu'il donne à cet égard. Le premier principe à suivre en l'occurrence, c'est donc de ne répondre qu'aux demandes précises des pays intéressés. Dans la mesure où une demande a été présentée à l'organisme des Nations Unies, le Canada, étant membre de cette organisation, y a participé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 24 du soir.)